

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-42

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève

RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

EBOLI Laure

OBJET : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2025-2026

Monsieur le Maire expose que les tarifs doivent être fixés dès à présent pour l'eau qui sera consommée après les relevés de compteur qui sont en cours depuis le 1^{er} juin.

Il propose à l'assemblée de modifier les tarifs du service de l'eau et du service de l'assainissement pour l'année à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

EAU HT	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Part fixe	52 €	52 €	55 €	59 €	59 €
0 à 500 m ³	1.07 €	1.12 €	1.12 €	1.19 €	1.25 €
500 à 6000 m ³	0.90 €	0.94 €	0.94 €	1.00 €	1.00 €

ASSAINISSEMENT HT					
Part fixe	28 €	28 €	30 €	32 €	32 €
Taxe le m ³	1.00 €	1.05 €	1.05 €	1.12 €	1.18 €

Contrôle mise en séparatif EU-EP en cas de vente ou après mise en conformité des réseaux collectifs					125 €
--	--	--	--	--	--------------

Redevance sur la consommation d'eau potable					0,33 €/m3
Redevance prélèvement sur la ressource en eau, alimentation en eau potable					0,0331 €/m3
Redevance performance réseaux eau potable					0,02 €/m3
Redevance systèmes d'assainissement collectif					0,084 €/m3

CONTROLE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME					
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	85 €	98 €	110 €
Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	105 €	110 €	125 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé				66 €	75 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé				134 €	150 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées				183 €	205 €
Pénalité pour absence au rendez-vous				15 €	16 €

RACCORDEMENTS DES CONSTRUCTIONS AU RESEAU ASSAINISSEMENT					
Raccordement des constructions					
① - NOUVELLES :					
* 1 ^{er} logement	2 700 €	2 700 €	2 900 €	2 900 €	2 900 €
* logement supplémentaire	1 350 €	1 350 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
* plafond maximum	9 000 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
② - EXISTANTES :					
* 1 ^{er} logement	1 500 €	1 500 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €
* logement supplémentaire	750 €	750 €	800 €	800 €	800 €
*plafond maximum	9 000 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Laure EBOLI



